

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NADIA BOURGEOIS	Numéro de permis 2008626	Date d'inspection Le 21 janvier 2020	
Nom de l'établissement Garderie l'Univers des Petits Papillons		Numéro de téléphone (506) 358-0112	
Adresse 4255 boulevard Des Fondateurs Saint-Isidore NB E8M 1G7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance le ratio est respecté.

- Les consentements sont signés et déposés dans les dossiers des enfants.
- Les dossiers d'incidents sont utilisés, signés, remis à chaque parents et une copie est dans les dossiers des enfants.
- les produits toxiques et chimiques sont rangés dans un endroit sous clé.
- La trousse de premier soin est à un endroit bien en vue à la sortie.
- L'affiche interdit de fumer et/ou vapoter pendant les heures d'ouverture sont bien à la vue.

L'exploitante est calme et à l'écoute de ses enfants.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

21 janvier 2020

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date